

PROFS EN NÉGO

RAPPORT DE TABLE – NÉGOCIATION SECTORIELLE 2023

Volume 1, numéro 6, séances des 7 mars (PM) et 9 (AM) mars 2023

Un quasi-monologue syndical

Les 7 et 9 mars derniers, le comité de négociation de l'Alliance des syndicats de professeures et professeurs de cégep (ASPPC) a rencontré le Comité patronal de négociation des collègues (CPNC) pour une quatrième séance de table depuis janvier, répartie en deux demi-journées. Le CPNC a présenté les réécritures techniques ainsi que les clarifications souhaitées à nos conventions collectives et a par la suite très brièvement exposé certains enjeux touchant les infrastructures de même que la recherche au collégial. Du côté de l'ASPPC, furent explicitées les problématiques en lien avec l'expertise enseignante et expliquées les difficultés vécues en matière d'utilisation ainsi que de suivi des ressources, de priorité et de sécurité d'emploi, et, enfin, de suppléance et de remplacements. Les enjeux découlant du manque de libérations syndicales, les problèmes propres à certaines annexes particulières (formation sur mesure au cégep de Victoriaville, enseignement en milieu carcéral du collège Marie-Victorin, Centre québécois de formation aéronautique) et différents enjeux de rémunération ont clôturé les présentations syndicales. Force est de constater que l'histoire se répète puisqu'une fois de plus, n'eût été de ces dernières, la rencontre aurait pu être bouclée en moins d'une heure...

Première demi-journée : une présentation patronale axée sur des réécritures cosmétiques plutôt que sur des enjeux de fond

Dès l'ouverture de la séance de négociation, la partie patronale a déposé un document présentant ses demandes de réécritures techniques. Chaque fédération a eu droit à sa page recto verso, sous forme de tableau, explicitant les clauses visées et la réécriture souhaitée.

L'analyse préliminaire dudit document permet de dégager un premier constat qui reflète bien l'esprit dans lequel le CPNC aborde actuellement la négociation : mettre au jeu des éléments tout à fait secondaires qui pourraient, pour la plupart, être réglés à l'étape du « clause à clause », en toute fin de négociation, et se tenir ainsi loin des véritables échanges.

Par la suite, le comité patronal a présenté ses demandes de clarification de textes. Rappelons que celles-ci avaient été annoncées comme devant permettre de « combler des vides juridiques » dans les deux conventions collectives. Or, ces demandes semblent se limiter à un passage bien précis de nos conventions respectives (5-4.17 a) et b), cinquième paragraphe FNEEQ, deuxième paragraphe FEC) afin de clarifier les exigences relatives au comité de sélection pour l'octroi des priorités sur poste et sur charge.

Pour sa part, le comité de négociation de l'ASPPC a mis au jeu quelques pistes de solution sur l'enjeu de la reconnaissance de l'expertise enseignante. Il a souligné à grands traits l'importance de mieux reconnaître cette expertise et, conséquemment, de trouver des solutions afin de la valoriser davantage. Ce fut l'occasion d'exposer à nos vis-à-vis un ensemble de problèmes liés à la recherche, à la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC), au perfectionnement et à la gouvernance institutionnelle.

Après un bref caucus, le CPNC a rapidement présenté les deux autres demandes patronales prévues à l'ordre du jour : la question des infrastructures et celle de la recherche. D'abord, sur l'intrigant sujet des infrastructures, il a spécifié vouloir réfléchir, au cours de cette ronde, à des solutions en lien avec le réaménagement des bureaux du personnel enseignant. Pour les besoins de ce rapport de table, rappelons que,

selon les textes des deux conventions collectives (FEC et FNEEQ), la personne enseignante dispose d'un local individuel dans la mesure du possible. Quel est le problème alors ? Il semblerait que les propositions de réaménagement des bureaux mises de l'avant par certaines directions se heurtent à des résistances enseignantes. Nous en déduisons que nos vis-à-vis sont à la recherche de solutions nationales pour répondre à des problèmes somme toute assez circonscrits.

Par la suite, la partie patronale a présenté non pas les enjeux qu'elle entrevoit en lien avec la recherche, mais plutôt l'objectif général qu'elle poursuit, soit d'éliminer certaines embûches afin de favoriser la participation du personnel enseignant à la recherche. Bien qu'elle ait mentionné n'avoir rien de clair à mettre au jeu à cette étape, elle veut regarder, dit-elle, l'ensemble des cas de figure pour tenter de trouver des solutions à inscrire à la convention collective. Le comité syndical est resté sur sa faim, ne réussissant à obtenir aucune précision sur les fameuses « embûches » rencontrées.

Une deuxième demi-journée uniquement consacrée aux enjeux syndicaux

Le jeudi 9 mars en matinée, le comité de l'ASPPC a commencé en présentant l'importance d'une utilisation juste et judicieuse des ressources, mais, surtout, les avantages à retirer d'une bonne collaboration entre les parties locales. Cette présentation a permis d'exposer les différentes difficultés vécues par les syndicats locaux à cet égard. Par la suite, il fut question de priorité et de sécurité d'emploi. Un portrait de ce que représente la mise en disponibilité (MED) sur les plans tant individuel que collectif fut brossé et les impacts sur le collège d'origine de même que sur celui qui accueille l'enseignante ou l'enseignant MED ont été explicités. Quelques pistes de solution ont également été soumises.

Les représentantes et représentants de la partie syndicale ont enchaîné avec la question des libérations syndicales et de leur pertinence, notamment en matière de prévention des litiges. L'historique de l'évolution de la charge de travail syndical a aussi permis de mettre en lumière non seulement les problèmes vécus par les membres des exécutifs locaux, mais aussi les solutions possibles et les avantages pouvant être retirés par les deux parties d'un rehaussement des libérations syndicales. Ce bloc de présentations s'est conclu sur les problèmes liés à la suppléance et aux remplacements.

Ensuite, trois exposés ont été faits sur les annexes particulières de nos conventions collectives : celle sur la formation sur mesure au cégep de Victoriaville, celle qui a trait au collège Marie-Victorin et celle du Centre québécois de formation aéronautique. La partie syndicale a ainsi pris le temps nécessaire pour présenter

l'ensemble des enjeux concernant ces annexes, dont des particularités devront être abordées au cours de cette ronde de négociation.

Le long caucus patronal qui s'ensuivit n'aura pas permis au CPNC d'être plus loquace à son retour. À l'exception de quelques demandes de clarification faites sur le long exposé qui a précédé, ce dernier n'a fourni aucune rétroaction.

Enfin, le comité de l'ASPPC boucla la séance en présentant les problèmes liés à certains éléments de rémunération du personnel enseignant. Notons que la question de la cohérence de l'échelle salariale n'a pas été soulevée au cours de la rencontre puisqu'elle fera l'objet d'un exposé dans un bloc ultérieur. Il a donc essentiellement été question de la contribution de l'employeur au régime d'assurances collectives, du remboursement des droits d'exercice payables aux ordres professionnels, du nouveau taux unique de rémunération prévu à la clause 6-1.04 ainsi que de l'évaluation de la scolarité et de la reconnaissance des diplômes.

Suivi sur la demande patronale quant aux processus décisionnels syndicaux

Rappelons qu'à la dernière rencontre, le CPNC avait formulé une requête pour qu'on lui présente les processus décisionnels internes de l'ASPPC. Après réflexion, notre comité de négociation a décidé d'acquiescer à cette requête, mais à la condition que la partie patronale procède elle aussi, et avant la partie syndicale, à une telle présentation. Ce point devait être abordé à la toute fin de la séance du 9 mars, mais le temps a finalement manqué. Le CPNC en a profité pour rappeler à quel point ce sujet lui est cher. Notre comité a pour sa part réitéré sa volonté de ne pas utiliser à cette fin du temps de rencontre qui devrait être dévolu aux solutions à apporter aux problèmes vécus par le personnel enseignant en vue de parvenir à une entente. Il a aussi rappelé qu'il était tout à fait disposé à augmenter le nombre de rencontres afin d'adopter un rythme hebdomadaire plutôt que bimensuel.

Étaient présent.es :

Pour la partie syndicale (FEC-FNEEQ) :

- Nadine Bédard-St-Pierre – co-porte-parole
- Josée Déziel – FNEEQ-CSN
- Paul-Émile Houle – FEC-CSQ
- Julien Lacombe – FEC-CSQ
- Philip Lagogiannis – FNEEQ-CSN
- Julien Lapan – FNEEQ-CSN
- Anna-Belle Marcotte – co-porte-parole
- Héloïse Moysan-Lapointe – FNEEQ-CSN
- Nathalie Munger – FNEEQ-CSN
- Rachel Sarrasin – FEC-CSQ

Pour la partie patronale (CPNC) :

- Diane Brien – Fédération des cégeps
- Élise Gagnon – porte-parole
- Mireille Godard-Dubois – BNG
- Karine Ouellet – Fédération des cégeps
- Nancy Perron – MES

Problématiques abordées lors de la rencontre :

Par la partie syndicale Par la partie patronale

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Expertise enseignante• Utilisation et suivi des ressources• Sécurité et priorité d'emploi• Libérations syndicales• Suppléance et remplacements• Cas particuliers (FSM, annexe relative au collège Marie-Victorin, CQFA)• Autres enjeux de rémunération | <ul style="list-style-type: none">• Réécritures techniques et clarifications• Infrastructures• Recherche |
|--|--|

Prochaines rencontres de négociation :

- Le 21 mars (PM) et le 22 mars (PM) 2023

